

# Plan d'actions en faveur de l'apiculture

## Action 2.4.2 SDENS

### ENJEUX

L'abeille est un insecte qui, par son rôle de pollinisateur, occupe une place majeure dans les écosystèmes, tant pour le bon fonctionnement de la nature qu'au bénéfice des productions agricoles et horticoles. Or, depuis plusieurs années, la diminution de la population de ces insectes est avérée et des observations font apparaître que leur développement est plus favorable en ville.

### OBJECTIFS

La politique départementale en faveur de l'apiculture consiste déjà à :

- Favoriser l'installation, le développement et la promotion de l'apiculture
- Soutenir la prophylaxie des abeilles

Il s'agit d'étendre l'intervention du Département à :

- Favoriser le maintien des ruchers par l'amélioration des conditions d'exploitation
- Informer et soutenir la lutte contre le développement du frelon asiatique (Informer sur les moyens de lutte contre le frelon asiatique, participer financièrement à des actions de lutte)
- Sensibiliser les populations à l'enjeu du maintien des populations d'abeilles (Poursuivre la démarche "ruchers, sentinelles de l'environnement" avec l'UNAF, participer aux actions de communication et de sensibilisation du grand public comme les "Apidays", Fête de la Science, Salon de la Gastronomie, ...)

### ACTIONS OUVRANT DROIT A SUBVENTION

Cf. régime d'intervention

### REGIME D'INTERVENTION

Types d'actions	Bénéficiaires	Plafond de dépense subventionnable	Taux d'aide
Actions en faveur de l'agriculture	GASA / GDS	dans le cadre de la conférence agricole (0.50 €/lanière)	
Favoriser la formation et l'installation d'apiculteur et promouvoir l'apiculture	Ruchers écoles	5000 €	60%
Favoriser le maintien des ruches par l'amélioration des conditions d'exploitation	Apiculteurs	2000 €	20%
Informier et soutenir la lutte contre le développement du frelon asiatique	Syndicat apicole, Gasa, GDS	6000 €	50%
Sensibiliser les populations à l'enjeu du maintien des populations d'abeilles	Syndicat apicole, Gasa, GDS	6000 €	30%
Ruchers sentinelles	UNAF (Union Nationale de l'Apiculture française)		

### CONTACT

Conseil général de l'Ain / Direction de l'Environnement/ Service Nature et Biodiversité  
Claire VENOT / 04 69 19 10 56 / [claire.venot@cg01.fr](mailto:claire.venot@cg01.fr)